



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MAI 2024 A 18H30  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARNAUD BELTRAME**

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, , Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Françoise Turribio, Tricou Sébastien, Daniel Weyh.

**Procurations :**

Madame NOGUERA Karine donne procuration à Mme DEVASSINE Sylvie

Madame JULIEN Josiane donne procuration à Mme PINON Isabelle

**Absent :** Mireille Gassier, Isabelle Dos Reis

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance :

A été désignée M. PINON Isabelle

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité

**I – INFORMATIONS**

**1 – Monsieur le Maire fait part des décisions du maire prises en vertu des délégations faites par le conseil municipal (délibération n°2024\_10) :**

Décisions du Maire relatives aux achats ou prestations de services :

<b>Prestataire retenu ou organisme sollicité</b>	<b>Acquisition Travaux Prestations de services Subventions</b>	<b>Montant en euros TTC</b>	<b>N°</b>
ADE	Climatisation groupe extérieur	576.00	09
YD Climelec	LED plafonnier	2 257.20	09
SEDI Equipements	10 tables et 20 bancs	3 616.92	10
SAS ACTI	Fourniture et pose portail 2 vantaux	2 794.80	10
SAS Soprasistance	Etanchéité toiture école maternelle	83 864.00	10
Atelier d'Alby Architectes	Rénovation acoustique et thermique salle Hangar	30 498.34	11
BETN	Rénovation acoustique et thermique salle Hangar	4 167.50	11
BET DURAND	Rénovation acoustique et thermique salle Hangar	12 854.16	11

M. CARPENTIER Pierre demande si les sommes associées à la salle du hangar sont les travaux à réaliser. M. TRICOU Sébastien précise que ce sont les études pour les futurs travaux, qu'une solution est retenue. Il précise également qu'un projet de panneaux photovoltaïques sur le hangar est prévu pour permettre à cette salle d'être autonome en électricité. Pour rappel la consommation électrique annuelle de cette salle est de 17 000 € environ. Le retour sur investissement devrait être rapide.

**II – ORDRE DU JOUR**

**Délibération n°D2024\_25 : Institution de servitude au profit de BRL pour le passage de canalisations et implantations d'ouvrages**

Monsieur Tricou expose :



**Délibération D2024-27 : Mise en place d'un système de vidéoprotection : Approbation du programme de travaux, du plan de financement et sollicitation de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le conseil municipal de la commune s'est engagé dans la démarche de mise en place d'une vidéoprotection sur le territoire communal.

La gendarmerie nationale a effectué un diagnostic vidéoprotection sur la commune le 24 novembre 2020. Il a été complété par une actualisation et une extension le 21 mars 2024, à la demande des élus.

Par arrêté préfectoral n°2021286-035 en date du 13 octobre 2021, Madame la Préfète du Gard autorise le fonctionnement d'un système de vidéoprotection en vue d'assurer la protection des bâtiments et installations publics et la surveillance de leurs abords ainsi que la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens selon les localisation et caractéristiques du premier diagnostic en date du 24 novembre 2020.

Une demande de complément à l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2023 a été formulée auprès de Monsieur le préfet du Gard afin d'intégrer l'extension formulée par les référents sureté de la gendarmerie dans le diagnostic du 21 mars 2024.

Une première tranche de mise en place du dispositif de vidéoprotection sera effectuée en 2024 en vue d'assurer la protection des bâtiments et installations publics et la surveillance de leurs abords ainsi que pour la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Le coût estimatif des travaux de mise en place du dispositif de vidéo protection est évalué de la façon suivante :

Type de travaux	Montant en euros
Système central dont stockeur DELL type R540, DD 8TO, PC exploitation, Switch, Ecran, Logiciels, Baie et onduleur	14 018.95
Equipement du point haut sur le Château d'eau Mise en place Fibre Mairie - Château d'eau Lien radio Switch Fibre mairie Château eau	6 651.20
Caméra n°2 Avenue des Cévennes 1 Caméra VPI Type HIK 7A26	4 352.25
Caméra n°3 Parc pédagogique 1 Caméra multi capteur Type 9084	5 558.25
Caméra n°5 Mairie 1 Caméra multi capteur Type 9085	4 815.95
Caméra n°6 et 7 Rue de Bernis 1 Caméra fixe VPI type HIK 7A26 1 Caméra multi capteur Type 9084	9 997.8
Caméra 10 et 11 Avenue de Camargue 1 Caméra VPI type HIK LR TNO 7180 1 Caméra d'ambiance type 8080	7 347.30
Caméra 13 et 14 Route de Générac 1 Caméra VPI Type HIK 7A26 1 Caméra multi capteur Type 9084	9 598.80
Etude et formation	2 500.00

TOTAL OPERATION HT	64 840.50
TVA 20%	12 968.10
TOTAL OPERATION TTC	77 808.60

Le montant global du projet d'aménagement est estimé à : 64 840.50 euros HT, soit 77 808.60 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel en est le suivant :

Financiers	Programmes	Part	Montant	Etat
Etat	FIPD	40%	25 936.20	En cours
Commune	Autofinancement	30%	19 452.15	Acquis BP
Communauté de communes de Petite Camargue	Fonds de concours	30%	19 452.15	En cours

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **64 840.50 € HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection ;
- De solliciter l'aide de l'état dans le cadre du FIPD à hauteur de 40% pour la réalisation de cette opération ;
- De solliciter le concours de la Communauté de Commune de Petite Camargue dans le cadre des fonds de concours pour l'année 2024 ;
- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2024 de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

M. CARPENTIER demande pourquoi il n'y a pas de camera route de Beauvoisin.

M. BRUNDU précise que l'enveloppe budgétaire ne permet pas pour le moment de mettre des cameras sur toutes les entrées et sorties du village, que cela viendra dans un second temps. Le système peut évoluer au cours des années suivantes.

Plusieurs demandes sont faites sur le système de visionnage et la prise en main du système.

Par manque d'information nous ne pouvons préciser s'il est possible de prendre la main sur une caméra et visionner en direct et à distance les images par un intermédiaire (gendarmerie). En local cela sera possible.

**Votée à l'unanimité**

#### **Délibération n°D2024\_28 : Révision du loyer de l'appartement situé 1 bis Avenue de la Camargue**

Le bail de location signé le 25 avril 2022 pour la location du logement situé au 1er étage du bâtiment de l'école élémentaire, prévoit la révision annuelle du loyer.

La révision intervient tous les 1er juin à compter de 2023, elle est indexée sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction du 1er trimestre de l'année de révision.

L'indice retenu lors de la dernière révision de 2023, était égal à 138.61.

L'indice 2024 du premier trimestre est de 143.46.

L'évolution annuelle est donc de 3.50%.

Le loyer sera augmenté de ce pourcentage, ce qui représente en valeur 27.17 euros.

Ainsi le loyer mensuel de cet appartement est porté à 803.80 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé, décide :

- D'ACCEPTER la révision du loyer du logement situé au 1er étage du bâtiment de l'école élémentaire et d'établir celui-ci à 803.80 euros à appliquer à compter du 1er juin 2024 conformément au bail signé en date du 25 avril 2022.

**Voté à l'unanimité**

**Questions diverses :**

Fête du 1er Mai : taureaux pas de blessé grave, pas d'incident grave à déplorer.

M. BRUNDU précise les deux évènements à venir :

- Pétanque : Le trophée inter-entreprises de AUBORD le jeudi 23 mai 2024
- L'inauguration du parc public le samedi 25 mai 2024

La séance est levée à 19h

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Andre Brundu

